



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



*Numéro spécial
Octobre 2025*

La Revue **Gouvernance** **Développement**

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bébê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanahi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Broux de IsmaëI KOFFI**, MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOIFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangor Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Bénya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHEBIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDoh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODiomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOUGnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **oulai Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagaté, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire / de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73p.

Thèse : GBAYORO Bomiso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénou et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

SOMMAIRE

GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE	
KOUAME Konan Simon	1-15
LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE	
ANGORA N'gouan Yah Pauline épse ASSAMOI	16- 25
IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA	
ABAKAR Ousmane Abdallah	26- 40
GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN	
AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand	41- 54
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE	
ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....	55-72
LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)	
DÉDÉ Jean Charles	73-92
PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO	
SANKARA Yassia	93-114
LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE	
Robert Lorimer ZOUKPÉ	115-128
INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS	
BAGAN Dègnon	129-151
LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF	

**COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A
TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR
ACADEMIC INSTITUTIONS**

DOFFOU N'Cho François 152-166

**LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA
DÉMOCRATIE EN AFRIQUE**

BONANÉ Rodrigue Paulin 167-184

**L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBESIEN : UNE ACTUALISATION DE LA
SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN
AFRIQUE**

KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra 185-199

L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE

Youssouf DIARRASSOUBA 200-209

**GOUVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS :
POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS
AFRICAINS**

KOFFI Éric Inespéré 210-229

**INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO :
PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ETAT ET CONSTRUCTION DE
L'INSTABILITE SOCIO POLITIQUE**

ZERBO Armel Tiessouma Théodore 230-247

**LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET
POLITIQUE**

Moulo Elysée KOUASSI 248-261

**BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE
IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S *TIES THAT TETHER* ADAMA
Kangni 262-275**

***GOUVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS
POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE***

Koffi Améssou ADABA et Leonie Rosa BACK 276-301

**L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES
ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE
ALKARAKPEY Méyssouun 302-317**

LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE AMEWU Yawo Agbéko	318-331
DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE AMOIKON Guy Roland	332-346
LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE ATTATI Afî	347-367
EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES BAYILI Piman Alain-Raphaël	368-390
CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994 Mabi BINDITI	391-407
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki	407-424
DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU ESSOH Lohoues Olivier	425-444
LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SÉNÉGAL FAYE Seynabou	445-460
LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REPONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROISME ET	
ACTIVITES ASSIMILEES HAROUNA ZAKARI Ibrahim	461-478
GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES LOMPO Miyemba	479-495

REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire	496-509
« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ? NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE OUATTARA Baba Hamed	532-545
LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIE À LA FIN DU XVIIIE SIÈCLE OUATTARA Harouna	546-560
INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 – 2024 RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry	561-579
SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE <i>SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS</i> SAMA François	580-595
LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS SANOGO Amed Karamoko	596-610
L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES SILUE Nahoua Karim.....	611-628
RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari	629- 644
GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION YABOURI Namiyate.....	645-662
LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / ARICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS	
AMADOU ABDOULAHİ Oumar Amadou	681-701
LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICAIN : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINSDE LA GOUVERNANCE	
BROU Brou Séraphin	720-736
LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !	
PLÉHIA Séa Frédéric	737-753
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)	
ADIKOU Missiagbéto	766-786
DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko	787-803
GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEFI ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN	
AZAB À BOTO Lydie Christiane	804-818
ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN	
BELLO Afissou.....	819-835
LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien	836-851
LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i>¹ ET <i>LE MALDE TERRE</i>² D'HENRI DJOMBO	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE	
GALA Bi Gooré Marcellin	865-881
LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST	
Dr KAMATE Ismaël	882-900
KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE	
KONE Seydou.....	919-932
YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIO POLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020	
KOUADIO Kouakou Didié	933-948
LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ	949-960
GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS	
TAKI Affoué Valéry-Aimée	978-990
LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÉSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	
YAO Akpolê Koffi Daniel.....	1010-1022
GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON	Clarissee
Maryse MIMBUIH M'ELLA	1023-1037
LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES	

COSMOGONIQUES TOUKO Arinte.....	1038-1050
GOUVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac	1051-1070
DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE ASSAHON Ahou Anne-Nadège.....	1071-1088
LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ? DAH Nibaoué Édith.....	1089-1101
STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE Alain Messoun ESSOI	1102-1123
FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE KOUASSI N'Goh Thomas	1124-1137
APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES Joëlle Fabiola NSA NDO	1138-1156
« ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE » SAMBO Jean Jonasy Fils	1157-1184
DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....	1185-1203
GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES DIALLO Fousseny	1204-1231
AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ <i>Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME</i>	1232-249

LE GENRE À L'EPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIECLE : QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?	
ABALO Miesso	1250-1264
LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?	
BAMAZE N'GANI Essozimina	1265-1281

Gouvernance politique

GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEFI ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN

AZAB À BOTO Lydie Christiane
Université de Yaoundé I/ Cameroun

Philosophie politique

Résumé

Le présent article a pour objectif, à partir d'une méthode analytique, de montrer qu'une gouvernance éthique, sans trahison peut véritablement prendre forme à partir d'un pacte d'avenir commun. Le pacte social initial est fondé sur la protection de l'intérêt général, mais dans des États contemporains, désormais corrompus, la gouvernance se conjugue en corruption, malversation et distraction des deniers publics ; les intérêts égoïstes prennent le pas sur l'intérêt général, et les enjeux éthiques du pacte social semblent être trahis. À partir de là, peut-on encore concilier, l'exercice du pouvoir et le respect des valeurs éthiques contenues dans le pacte social, afin de gouverner sans trahir la confiance des citoyens, dans un contexte où les gouvernants ne sont plus forcément des experts en gouvernance, ou doit-on songer à un nouveau type de pacte ? Pour répondre à ces interrogations, il est important d'examiner les fondements éthiques de la gouvernance établis sur le pacte social classique, ensuite d'en relever les dérives éthiques, afin de repenser une gouvernance éthique dans un nouveau type de pacte dénommé pacte d'avenir commun.

Mots clés : Ethique, gouvernance, pacte d'avenir commun, pacte social, trahison.

Abstract

The aim of this article, using an analytical method, is to show that ethical governance, without betrayal, can genuinely take shape on the basis of a pact for a common future. The initial social pact was based on the general interest, but in a society that is now corrupt, governance is combined with corruption, embezzlement and misappropriation of public funds, egotistical interests take precedence over the general interest, and the ethical stakes of the social pact seem to have been betrayed. How, then, can the exercise of power be reconciled with respect for the ethical values contained in the social pact, in order to govern without betraying the trust of citizens in a context where those in power are no longer necessarily experts in governance ? To answer this question, we will show the ethical foundations of governance, then the ethical drifts of political governance, and finally, we will rethink ethical governance in a new type of social pact that we call the pact for a common future.

Kew words : Ethics, governance, pact for a common future, social pact, betrayal.

Introduction

La gouvernance est de nos jours placée dans une situation paradoxale : pensée à la fois comme l'art de gérer les hommes et les Institutions d'une part, et comme une technique de gestion d'autre part, elle ne se laisse pas entièrement saisir. Dérivant du grec Kubernâm qui signifie « diriger un navire », il nous est dit par Corinne Huynh-Suu qu'elle fut utilisée pour la première fois par le philosophe grec Platon. Au sens philosophique, la gouvernance désigne l'art de gérer les hommes et les institutions de manière vertueuse. Cette dimension est d'ailleurs celle qui conditionne le choix du magistrat ou du législateur depuis l'Antiquité. Cette vision sera partagée par les philosophes contractualistes qui posent les fondements de l'Etat sur l'assentiment volontaire des individus qui peuvent opérer des choix judicieux et correspondant à leurs besoins. C'est l'établissement du contrat social qui signifie la « donnation » à un souverain du droit de gouverner dans le respect des lois prescrites. Cependant, les différentes mutations de la finalité de l'Etat font de la gouvernance un concept flou. Robert Joumard (2009, p. 7), relève à son sujet :

La signification du mot gouvernance était et demeure très variable, mal éclaircie, inconsistante souvent, mais parfois aussi très construite. Affublée de qualificatifs bienveillants, la gouvernance et son champ sémantique peuvent constituer une logorrhée pseudo moderniste au service d'un discours incantatoire .

Entre intérêts particuliers et intérêts de l'Etat, l'on ne peut pas ignorer que depuis les années 90, les Institutions de Bretton Woods, insistent sur des concepts tels que « bonne gouvernance » ou « développement durable » comme objectifs des Etats, montrant bien qu'il y a une crise de la gouvernance. Entre les scandales des gouvernants qui confondent les caisses publiques aux biens privés, et les citoyens qui se sentent obligés de passer par la corruption et ses avatars pour atteindre leurs objectifs, la gouvernance n'a jamais été mise à si rude épreuve qu'aujourd'hui. La corruption étant pour Ziegler (2002, p.11),

L'acte qui consiste à offrir ou à promettre un avantage à un agent de l'autorité publique (ou à un dirigeant d'une entreprise privée) afin que celui-ci trahisse sa responsabilité envers l'autorité (ou l'entreprise) qu'il représente. Celui qui offre l'avantage est le corrupteur. Celui qui l'accepte et trahit les devoirs de sa charge est le corrompu .

Cette définition de Ziegler nous permet donc de saisir la corruption comme une trahison de la gouvernance. Comment alors concilier, l'exercice du pouvoir et le respect des valeurs éthiques contenues dans le pacte d'avenir commun, afin de gouverner sans trahir la confiance des citoyens dans un contexte où les gouvernants ne sont plus forcément des experts en gouvernance ? Sommes-nous parvenus à la fin de l'histoire comme le prétendait Fukuyama en ce qui concerne la gouvernance, ou pouvons-nous trouver un nouveau modèle de contrat social qui puisse mettre sur pied une gouvernance sans trahison ?

1. FONDEMENTS ETHIQUES DE LA GOUVERNANCE EN PHILOSOPHIE

La bonne gouvernance est un concept éminemment contemporain qui nécessite toutefois qu'on cherche ses « précurseurs » plus loin que dans l'immédiateté ou l'instantanéité de son interrogation. Pour la cerner du point de vue de la philosophie politique, il nous semble impérieux de faire une incursion, fût-elle courte, dans l'histoire de la philosophie.

1.1. L'Antiquité ou la gouvernance par la vertu

S'il est vrai que dans l'Antiquité grecque les philosophes sont plus préoccupés par la question du meilleur régime que par celle de la gouvernance elle-même, il n'en demeure pas moins que la gouvernance tient une place de choix dans l'organisation politique de l'Etat. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'il est appelé à donner un avis sur la question, Platon (1950, p. 1014), est catégorique : c'est le sage qui doit gouverner. Il pense en effet que la fonction raisonnante, supérieure à la fonction désirante, dispose le sage à dire le juste. Lucioni (1958, p. 252) précise que celui qui peut convenablement remplir cette mission selon Platon est le philosophe parce qu'il est « un homme supérieur suscité par les dieux et formé par la philosophie pour commander aux autres hommes ». Si Platon marque sa préférence pour le magistrat-philosophe comme gouvernant idéal de l'Etat, c'est parce que ce dernier a en horreur le mensonge et qu'il chérit la vérité. Il faut dire qu'avec Platon, gouvernance rime avec vertu.

Aristote (2021, p.128) ne s'éloigne pas de l'idée platonicienne de la justice comme vertu supérieure. Il dit d'elle qu'« elle est une vertu absolument complète parce que sa pratique est celle de la vertu accomplie ». Il pense en effet que l'expression hétérogène de la justice lui confère d'être une vertu. Son objet c'est de donner qualitativement et quantitativement au citoyen ce qui lui revient en fonction de son mérite social. Il attribue toutefois la primauté de la gouvernance au législateur qui est « semblable en ce sens au maître d'œuvre, détermine au moyen de la constitution qu'il met en place et par les normes qu'il établit les orientations de la cité et les principes qui la régissent à un niveau général »(T. Gautier, 2022, p.174).

Comme on peut le voir, dans l'Antiquité, il n'y a pas de gouvernance sans vertu, et celle-ci est le principe de normalisation des comportements sociaux, mais surtout, le principe justifiant l'existence de l'Etat. La modernité viendra avec sa complexité, entre l'idée d'une gouvernance par la ruse défendue par Machiavel et une gouvernance par consentement défendue par les contractualistes.

1.2. Machiavel ou la gouvernance par la ruse et le mensonge

C'est à partir de la modernité que Machiavel opère un changement de paradigme constatable à partir du déplacement des bornes traditionnelles du bien et du mal, ce qui va considérablement impacter le sens de la gouvernance. En distinguant les vertus morales des vertus politiques, le philosophe italien opère une rupture de sens de l'idée classique du bon gouvernant. En procédant par une identification des différents types de principautés, Machiavel montre que la gouvernance est une technique variable en fonction des réalités propres à chaque principauté. C'est à ce titre qu'il peut relever que « dans les Etats héréditaires et accoutumés à la race de leur Prince, la difficulté à les conserver est beaucoup moindre que les nouveaux, car il y suffit de ne point transgresser ni enfreindre l'ordre des ancêtres... » (Machiavel, 1952, pp. 290-291). Par cette mise en garde, il rappelle au prince la complexité de la gouvernance, et montre que celle-ci est loin d'être acquise. En réalité, plus vite le prince saura que les hommes sont « ingrats, changeants, dissimulés, ennemis du danger, avides de gagner ; tant que tu leur fais du bien, ils sont tout à toi... » (Machiavel, 1952, p. 339), plus vite il comprendra qu'il ne peut pas être vertueux en tout temps. Le profil psychologique qu'il dresse de l'homme permet de dégager trois choses lorsqu'il s'agit de la gouvernance :

a) L'objectif de la gouvernance : suivre la vérité effective des choses plutôt que son imagination ; ce réalisme précède l'objectif qu'il assigne au prince, à savoir, la conservation du pouvoir le plus longtemps possible, quitte à poser quelques actes de bonté ici et là.

b) La technique de gouvernance : avec Machiavel, gouverner c'est prévoir et dissimuler. Pour atteindre l'objectif fixé, le prince doit apprendre à ne pas être toujours bon, au risque de trouver sa perte au milieu d'hommes de mauvaise foi. Le prince doit savoir paraître, et pour justifier cette idée, il commence par critiquer ceux qui selon lui « se sont imaginés des Républiques et des Principautés qui ne furent jamais vues ni connues pour vraies » (Machiavel, 1952, p. 335).

c) Les moyens de gouvernance : Machiavel introduit de nouveaux paradigmes dans la pratique de la gouvernance : la cruauté, la ruse, le mensonge, la duplicité, la fourberie, la force ...etc. Dans son *Discours sur la première décade de Tite-Live*, il montre que le résultat final de l'action compte plus que les moyens de l'atteindre, puisqu' « un esprit sage ne condamnera jamais quelqu'un pour avoir usé d'un moyen hors des règles ordinaires pour régler une monarchie ou fonder une république. » (Machiavel, 1952, p. 405). Par cette posture, il rompait avec deux grandes périodes historiques qui avaient construit un modèle idéalisé du bon gouvernant : l'Antiquité et le Moyen Âge. Cette rupture allait poser les jalons de la nature anthropologique de l'Etat développée par les contractualistes.

1.3. Le contrat social ou la gouvernance par consentement

Les théoriciens du contrat social sont unanimes sur le point essentiel qui fonde leur doctrine : le pouvoir politique tire son origine de la raison qui dérive de la loi naturelle et de la liberté. Cependant, la condition première de la mise en place d'un système de gouvernance, c'est le consentement des individus qui se manifeste par « l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté. » (Rousseau, 1971, p. 67). Cette aliénation, libre et volontaire, est légitimée par la nécessité d'échapper à l'état de précarité qu'est l'état de nature. Locke (1967, p. 131) précise qu'il faut que « chaque individu accepte le consentement de la majorité comme l'équivalent rationnel de la décision de l'ensemble et s'y soumette. » En fondant la gouvernance sur le consentement des individus, les contractualistes visent l'autonomie de celle-ci, en la soustrayant aux déterminismes de la tradition, du droit divin et de la force. On peut alors comprendre pourquoi Hobbes (1982, p. 35) « a déclaré la guerre au théologisme que le Moyen Age avait greffé sur les sources antiques ».

Il faut dire qu'avant la doctrine dont le théoricien du Léviathan est la figure de proue, la théorie de droit divin fait de la gouvernance un attribut surnaturel. C'est la raison pour laquelle les auteurs comme Saint Augustin ou Saint Thomas justifient la légitimité du souverain dans sa conformité à la volonté de Dieu. Le souverain est le représentant de Dieu duquel il tire sa souveraineté, et par conséquent, il n'a de comptes à rendre qu'à lui seul. La rupture s'opère lorsque le contractualisme décharge Dieu du fardeau de la gouvernance, pour le transférer aux individus. Ici, choisir le souverain ne relève plus d'une extériorité de la volonté de ceux-ci, mais d'un accord consensuel et volontaire. Il n'est pas question de discuter ici des raisons pour lesquelles les hommes décident de se mettre ensemble, il est plutôt question de choisir la forme d'organisation qui leur convienne. Que le dépositaire de la gouvernance soit le souverain ou le peuple, la souveraineté est construite autour des principes de gouvernance qui doivent garantir la finalité que les contractualistes affectent au dépositaire du pouvoir souverain. Le point de départ de la gouvernance est donc le contrat social. C'est la convention par excellence de la gouvernance en ceci que c'est elle qui encadre la vie commune, et qui attribue les responsabilités de chacun, en balisant le seuil du droit naturel à travers les lois civiles qui « ne sont autre chose que des ordonnances et des édits que le souverain a publiées, pour servir dorénavant de règle aux actions des particuliers. » (Hobbes, 1982, p. 153)

La finalité de la gouvernance ici correspond à la finalité de l'Etat : Pour Hobbes (1971, p. 173), « La cause finale, le but, le dessein que poursuivent les hommes, (...) c'est le souci de pourvoir à leur propre préservation et de vivre plus heureusement » et pour Rousseau (1971, p.

147), c'est « la conservation et la prospérité de ses membres », tandis que pour Locke (1967, p. 146), « c'est la conservation de leurs propriétés. » On peut donc saisir le baromètre de la gouvernance ici comme la capacité du souverain à rendre ses citoyens heureux, à créer des conditions de prospérité et de préservation de la propriété, et à préserver leur liberté. C'est le commencement du gouvernement dont les missions sont orientées par les lois positives. Il y a toutefois une mesure importante que rappelle Montesquieu (2021, p. 21) lorsqu'il parle des lois qui actent la gouvernance : « elles doivent être relatives au physique du pays, au climat glacé ou tempéré ; à la qualité du terrain, à sa situation, à sa grandeur ; au genre de vie des peuples, laboureurs, chasseurs ou pasteurs ; elles doivent se rapporter au degré des libertés que la constitution peut souffrir... » La variabilité des lois, donc de la gouvernance s'impose alors dans la réflexion comme une catégorie à considérer, et légitime peut-être la nécessité de la distinction opérée par Machiavel (1952) entre vertu politique et vertu morale dans l'acte de gouverner.

2. LA GOUVERNANCE PAR TRAHISON : ENTRE DERIVES ET « POLYCRASIE » DE L'ETAT MODERNE

Si la modernité politique s'est pensée comme une libération des entraves médiévales, elle s'est paradoxalement accompagnée d'un nouveau type d'aliénation : celle de la concentration excessive du pouvoir sous des formes nouvelles. L'Etat moderne comme produit de la sécularisation et de la souveraineté a engendré une structure où la domination ne repose plus seulement sur la contrainte, mais sur des mécanismes plus subtils de normalisation, de gestion et de contrôle. En même temps qu'il réduit l'espace de revendication des citoyens, l'Etat, en étendant son autorité, élargit également les subsides de son fonctionnement par la multiplication des dérives, créant ainsi un sentiment de trahison envers le peuple qui est pourtant une catégorie essentielle de sa pérennisation. Tel est le sens du paradigme contemporain de la gouvernance qu'il s'agit d'analyser. Ces dérives vont générer ce que l'on peut appeler « polycrasie », confortant l'idée que la gouvernance reste à parfaire.

2.1. Souveraineté moderne et inflation du pouvoir de l'Etat

La souveraineté comme principe absolu de l'ordre politique est le projet de l'Etat moderne. Elle est un concept sur lequel s'interroge Badié (1999) lorsqu'il demande : « De qui parle-t-on d'abord ? de l'Etat ou du Prince ? » Cette interrogation interpelle la réflexion sur la frilosité de la frontière qui peut exister entre ces deux constructions que sont l'Etat et le souverain. Avec la territorialisation, le premier devient l'espace de légitimité du second. Il prend des proportions

avec la raison d'Etat qui lui confère la possibilité d'évoluer au-delà du cadre juridique. Sous le prétexte de sa préservation, l'Etat moderne mute en un paradoxe qui conjugue pouvoir et domination. Les totalitarismes sont bien l'expression de cette tendance, ce qui donne des prérogatives au pouvoir étatique d'exercer un contrôle verrouillant toute espèce de contestation. Les sphères de pénétration de l'Etat moderne l'introduisent dans la totalité de l'existence humaine, éloignant ainsi les frontières de la limitation de son pouvoir. Dans *La Volonté de savoir* (1976, p. 188), Foucault montre de quelle manière l'Etat moderne va intégrer la vie (bios) dans les mécanismes d'exercice du pouvoir étatique et du calcul politique. Cette domination investit le champ de l'intimité, l'administre, le régule et le surveille. Le bond que semble avoir fait la modernité est ainsi démenti par les structures et les choix de gouvernementalité qui sont une volonté pour l'Etat d'être toujours plus puissant. L'ère de la conquête et de la puissance transforme l'Etat en une entité qui a pour but désormais sa seule survie.

Pourtant, l'Etat moderne s'est défini comme étant le garant du droit : dans sa construction, il a pensé rompre avec la barbarie antique pour se fonder sur le respect de la loi, censé l'encadrer. Toutefois, il a allègrement franchi le cadre de ses propres limites, et l'on peut dire sans grand risque de se tromper qu'il comptabilise les dérives les plus graves de l'histoire. Les deux guerres mondiales, le fascisme, la guerre froide, le terrorisme, la destruction de l'environnement, pour ne citer que ces événements à son actif, sont l'expression du visage hideux qu'il peut revêtir. L'on peut remarquer qu'il s'est contredit dans sa propre logique lorsqu'il a étendu sa puissance et sa domination à l'intérieur de son propre espace. En effet, la puissance d'un Etat ne se mesure pas sur la domination qu'il exerce sur ses citoyens, mais sur la maîtrise qu'il a sur la puissance de tous les autres Etats, et sur l'estime que lui portent ces derniers. C'est cela l'indicateur de sa puissance, mais il semble l'avoir mal compris. S'il est vrai que les citoyens sont des hommes et des femmes dont la nature parfois belliqueuse peut s'exprimer violemment, il est moins vrai que la réduction maximale des droits, la surveillance, la contrainte exercées sur eux soient productrices de soumission. Si comme l'a montrée l'analyse de la première section, le contrat social est le fondement de l'Etat moderne, cela suppose que sa responsabilité est à la fois celle d'encadrer les citoyens en leur offrant des conditions d'épanouissement illimité, et celle d'assurer leur sécurité. Ce qui signifie comme le dit Foucault (2004, p. 6) que « l'Etat est en même temps un objectif à construire. » En effet, il ne saurait se penser comme un horizon clôturé en ce sens qu'il est irrémédiablement destiné à subir des mutations et des transformations. Ces transformations qui doivent participer à sa propre amélioration doivent aussi concerner le changement qualitatif de la vie des citoyens. Au lieu de

cela, l'Etat développe un sens de prédatation propre aux félins. Il investit conjointement la sphère publique et privée, politise la vie en déterminant selon ses seuls intérêts, les catégories qui ont le droit d'exister. Giorgio Agamben (1997, p. 129) constate ainsi « l'implication croissante de la vie naturelle de l'homme dans les mécanismes et les calculs du pouvoir. » Comment alors nier le sens de biopolitique que Foucault affecte à l'Etat moderne ? Ce n'est plus la loi qui soumet, c'est l'Etat en tant que gouvernement qui consacre sa mission autour de la raison d'Etat, définie par les juristes comme ce qui est exorbitant au droit. En s'articulant autour de ce principe qui signifie que « chaque Etat a pour mission de prendre soin de lui, de se préserver de manière à ne pas être en état d'infériorité par rapport aux autres Etats » (M. Foucault, 2004, p. 8), l'Etat moderne efface le point d'intersection, ou mieux, la zone de rencontre entre le citoyen et lui, anéantit le droit comme fondement de son essence, et désacralise la vie. La vie en tant que catégorie politique devient aléatoire, et est susceptible, par sa décision de devenir synonyme de mort : « Dans tout Etat moderne, il existe un point qui marque le moment où la décision peut se transformer en une décision sur la mort, et où la biopolitique peut se transformer en thanatopolitique. » (G. Agamben, 2004, p. 132)

En convoquant à la fois la raison d'Etat et la décision en tant que prérogative absolue du souverain, l'intrusion du pouvoir politique sur tous les aspects de la vie se clarifie et rend caduque l'utopie de l'Etat-protecteur. Cette trahison ne s'arrête pas au niveau de l'extension du pouvoir de l'Etat, elle est continue dans la destruction de ce que représente le peuple.

2.2. Désintégration catégorielle du concept peuple

« Le peuple : pas de terme plus célébré mais aussi plus galvaudé que celui qui sert de soubassement légitime au pouvoir depuis la Grèce et Rome jusqu'aux régimes démocratiques d'aujourd'hui, dont l'apparent triomphe a pu faire penser à la “fin de l'histoire” » (Y. Mény et Y. Surel, 2000, p. 14). En ouvrant cette section par la citation des auteurs ci-mentionnés, l'objectif est de montrer le caractère paradoxal qui entoure ce concept. Le peuple est à la fois exclusif et inclusif : si l'on en saisit le sens en tant que *demos*, comme c'est le cas dans la Grèce antique, il est exclusif parce qu'il cantonne les femmes et les étrangers à la périphérie de sa présence. Même lorsqu'il est repris à Rome comme *populus*, il garde encore une connotation d'exclusion puisque même là-bas, les esclaves ne font pas partie du peuple (C. Guittard, 2014, p. 38). Il est en même temps inclusif parce qu'il s'entend comme étant l'ensemble de citoyens jouissant de leurs droits civiques. La jouissance des droits nous situe dans la sphère juridique sans laquelle le concept peuple n'aurait pas son sens dans l'Etat moderne.

En effet, l'Etat moderne, en plébiscitant la démocratie, accorde en même temps au peuple la souveraineté, c'est-à-dire que « le peuple est un moi moral collectif à la recherche constante du bien commun. » (Y. Mény et Y. Surel, 2000, p. 189). Cependant, s'il est fortement revendiqué par les acteurs politiques, il est à questionner dans le sens où, même dans les démocraties dites populaires, l'on ne saurait affirmer avec certitude qu'il est souverain. Relevons cependant qu'il existe un grand clivage au sein même de ce que l'on entend par peuple. Mény et Surel (2000, pp. 195-222) démontrent avec beaucoup de pertinence cet aspect :

- il y a tout d'abord cette catégorie dénommée « peuple-classe » dont la pauvreté est l'indicatif le plus courant, et qui correspond à cette définition : « le peuple c'est la plebs, la partie la plus basse de la population » (p.195), c'est en somme la classe ouvrière qui n'a pas forcément un rapport direct avec la vie politique, sauf lorsqu'il doit servir de bétail électoral ; Vient ensuite le « peuple-souverain », plus nanti car possédant un revenu minimal, mais surtout, possédant une éducation et une culture citoyenne qui les place au-dessus des premiers. Ces deux catégories du peuple sont généralement irréconciliables au regard de leurs finalités qui ne sont pas les mêmes.

Au-delà de cette opposition binaire, le peuple fait face à un autre mécanisme qui relève de l'action pernicieuse de l'Etat : la fragmentation des identités (ethnique, sociale, religieuse, professionnelle). Il s'agit en effet, de créer au sein du peuple, à partir de ses différences, des points de dissensions qui l'empêchent de devenir une véritable force car le peuple « ne se constitue que si sa cohésion est maintenue par un accord sur le droit » (Cicéron, 1994, p. 45). Le peuple ainsi désuni est plus exposé à l'instrumentalisation du pouvoir de l'Etat, l'on peut alors comprendre l'origine des dérives étatiques telles le fascisme, le racisme, le tribalisme, ..., etc. En agissant ainsi, le gouvernement fissure la cohésion et l'unité censées être des forces d'opposition à son pouvoir. Cela est encore plus visible au niveau de la gouvernance lorsqu'il va muter en une forme d'anarchie nommée polycrasie.

2.3. Polycrasie et gouvernance fragile : le cas de l'Afrique

La polycrasie est un néologisme qui peut dériver de deux mots grecs : polys (nombreux) et kratos (pouvoir ou autorité) ; c'est un système de gouvernance où le pouvoir est fragmenté parce qu'exercé par une pluralité d'acteurs, et sans qu'aucun d'eux ne parvienne à imposer une souveraineté unique. Cette définition semble parfaitement correspondre au type de gouvernance mis en place en postcolonie. Lorsqu'ils accèdent à l'indépendance, les pays africains sont confrontés à la question du développement, cependant, ils n'ont pas reçu en même temps que

celle-ci, l'autonomie économique qui puisse conforter leurs souverainetés : « Le processus de démocratisation a commencé en Afrique alors que les pays africains traversaient une crise économique profonde et un environnement économique instable » (A. Tchaboure Gogué, 2001, p. 16). Leur gouvernance est alors fortement calquée sur les modèles hérités de la colonisation, mais, l'adéquation entre les réalités locales et les paradigmes importés tardent à donner satisfaction.

C'est le cas de la démocratie, plébiscitée comme meilleure forme de gouvernance par l'Occident, et qui arrive en Afrique à partir des années quatre-vingt-dix. En effet François Mitterrand, l'ex-Président français qui veut lutter contre les pouvoirs autocratiques, constraint les chefs d'Etats à adopter la démocratie dans le célèbre discours connu sous le nom du discours de la Baule ; s'ils ne souscrivent pas à cette injonction de démocratiser leurs pays, l'aide au développement et les autres formes de collaboration avec les pays occidentaux seront suspendues. Biyoghe (2024, p. 129) observe que « La conditionnalité de l'aide française relative à l'acceptation chaleureuse de la démocratie forçait la main aux chefs d'État africains d'alors, aux prises avec une longue dépression économique et une fragilisation de leur autorité. » L'Occident explique que « ce renouveau démocratique répond aux échecs des régimes autocratiques à atteindre les objectifs de construction de l'unité nationale et de développement économique qu'ils étaient censés mieux adaptés à réaliser » (Ibidem, p. 5). La transition n'est pas évidente car les chefs d'Etat ont pris leurs habitudes : ils règnent comme des monarques et sont réfractaires à la contestation. Ils sont pour la plupart des produits coloniaux qui essaient de reproduire les paradigmes du maître. Ainsi, la gouvernance s'identifie au faste et à une autorité qui ne pardonne aucune contestation, ce que Mbembe (2000, p. XX) appelle « l'économie de la somptuosité et la politique de la volupté. » Pris entre leur boulimie pour les richesses et le désir d'en jouir, ils développent un désir d'éternité politique qui seule pourrait leur permettre de jouir de leur autorité le plus longtemps possible. Ces pulsions, « se donnent notamment à voir dans les rituels publics quotidiens. Elles encerclent le pouvoir, le dévitalisent, le plombent et participent à sa dispersion, tout comme elles dissipent les possibilités de son renversement. » (A. Mbembe, Idem). Le fossé entre ceux qui bénéficient du faste de la cour et le peuple-classe est flagrant, accordant des priviléges énormes aux premiers, et retirant aux seconds leurs droits élémentaires. La richesse des uns et la pauvreté des autres forment un cocktail explosif. Pour maintenir un semblant de cohérence, le Chef de l'Etat entre en négociations limitées avec les plus critiques du système. Entre faveurs et passe-droits, un consensus est rapidement trouvé lorsque ceux-ci acceptent le deal qui leur est proposé. Les postes de responsabilité au niveau des services centraux sont attribuées aux plus fidèles

défenseurs du Chef, et non sur des compétences connues. Dans ce type de système, il est facile de tomber dans le piège du népotisme où les membres d'une même famille bénéficient des meilleurs postes dans le gouvernement. Chacun ayant reçu sa légitimité du grand patron, construit son propre réseau à l'intérieur duquel il est un petit seigneur qui contrôle violemment la parcelle de pouvoir qui est la sienne. En multipliant le nombre de seigneurs, l'on se retrouve très vite dans un système de souveraineté déchirée qui fragilise la gouvernance et donne lieu à la polocrasie qui désigne une gouvernance où le pouvoir est entre les mains de plusieurs, sans véritable ancrage identifié. La gouvernance, suivant cette logique n'a pas spécialement de rapport avec la compétence, et même lorsque celle-ci existe, la primauté ne lui revient pas.

3. GOUVERNEMENT SANS TRAHIR : L'« ETHOCRATIE » COMME FONDEMENT DU PACTE D'AVENIR COMMUN

Jusqu'ici, l'analyse a montré que non seulement la trahison, mais aussi la corruption, le mensonge, les structures de domination et les rapports de force étaient implicitement reconnus comme des techniques de gouvernance dont le dépassement s'impose pour la construction d'un pacte d'avenir commun. Néologisme dérivé de deux mots grecs *ethos* (éthique) et *kratein* (pouvoir), il désigne une organisation dans laquelle l'éthique a le pouvoir absolu. Ainsi, ancrer l'éthocratie au cœur du pacte d'avenir commun, permet de bâtir un modèle dans lequel la trahison comme paradigme de gouvernance est difficilement probable, et structurellement disqualifié. Le pacte d'avenir commun est pensé comme Platon a pensé sa Cité idéale, Saint Augustin la Cité de Dieu ou même Bacon, la nouvelle Atlantide. Cela peut sembler utopique mais n'est-ce pas l'utopie (au sens de transcender la monotonie et de transformer le réel) qui jusqu'ici a permis à l'homme d'exister jusqu'à nos jours ? Ethocratie et pacte d'avenir commun s'inscrivent dans cette volonté, ayant comme impératifs, l'éducation simultanée des gouvernants et des gouvernés.

3.1. L'impératif d'une éducation simultanée des gouvernants et des gouvernés

Education du latin *educatio*¹ signifie « action d'élever, de former, d'instruire une personne (enfant, adolescent, adulte), en cultivant ses qualités physiques, intellectuelles et morales » ; toutes les sociétés humaines se fondent sur un ensemble de valeurs consensuellement choisies pour se bâtir. La réalité contemporaine de la mal gouvernance traduite ici par la rupture d'un engagement public vis-à-vis du bien-commun, ne résulte pas seulement d'une volonté cynique, mais aussi d'un déficit de formation des gouvernants et des gouvernés à la chose publique.

¹ Le dictionnaire de l'Académie française précise que cette étymologie remonte au XVe siècle

Lorsque dans *La République* (1950, p. 1004), Platon refuse que le pouvoir soit confié aux âmes non formées, c'est pour éviter qu'elles ne l'entachent de corruption, car pour lui, l'âme de la cité est semblable à celles des individus qui la composent. Ainsi, la nécessité d'une symétrie éducative s'impose en ce sens que les gouvernants doivent être éduqués à servir, et les gouvernés, à ne pas se laisser abuser. En effet, le citoyen, s'il n'est pas formé, court le risque de devenir un démagogue ou un esclave consentant. Cette éducation est d'autant plus importante que sans elle, le souverain risque de ne point connaître ses limites, et le peuple ses droits. En tant que contrat, la gouvernance devient alors pour tous un devoir d'exemplarité à construire.

3.2. La gouvernance comme devoir d'exemplarité

La mise en place d'une gouvernance sans trahison doit rendre la duplicité très coûteuse, voire impossible. Ainsi, l'éthocratie devient un système où la responsabilité politique n'est plus une option, mais une contrainte structurelle. Il faut donc penser à :

- une co-délibération éthique où toute décision politique est doublement évaluée, à la fois sur ses effets immédiats, mais surtout sur sa cohérence avec les engagements fondamentaux. Les engagements éthocratiques vont pour cela exiger la mise sur pied des institutions de veille qui vont juger chaque décision suivant ce paradigme. Parmi ces engagements, il faut intégrer que le pouvoir ne soit plus un objet de conquête mais un devoir d'exemplarité morale, de telle manière que l'accès au gouvernement repose sur une compétence éthique et technique démontrée, et plus seulement sur les stratégies électoralistes. Ainsi, la légitimité politique n'est plus mesurable suivant le seul aspect de l'adhésion majoritaire immédiate, mais sur la capacité des gouvernants à œuvrer pour la justice et à la préserver sur le long terme. Et pour éviter que la gouvernance soit dévoyée, seuls les gouvernants capables de maintenir une cohérence éthique peuvent exercer le pouvoir.

- une prise en compte du vivant: pour éviter le gaspillage des ressources, les gouvernants doivent être éduqués non seulement à l'éthique du présent, mais également à l'éthique de l'avenir. En tant qu'êtres raisonnables, ils ont la responsabilité de la prise en charge du réel avec tout ce qu'il contient car comme l'affirme Hans Jonas (1979 : 17), « Nous n'avons pas le droit d'hypothéquer l'existence par notre simple laisser-aller ». Le pacte d'avenir commun requiert en effet une nouvelle ontologie politique du lien qui intègre la pluralité des formes d'existence. Il se situe alors dans le dépassement du contractualisme puisqu'il n'est pas un contrat entre égaux, mais une alliance entre passé, présent et futur, entre humains et non-humains, entre culture et environnement. Se rapprochant à ce niveau du contrat naturel de Michel Serre qui appelle à une refonte du pacte social pour combiner humains et non-humains, l'éthocratie, pour

éviter de n'être qu'une simple technocratie morale, doit s'ancrer dans un pacte qui transcende l'homme comme mesure unique du politique. Il faut pour cela inscrire la justice dans une communauté élargie du vivant dans la mesure où l'existence est partagée avec d'autres vivants dont il faut désormais tenir compte. La gouvernance en ce sens n'est plus seulement orientée vers les préoccupations classiques, car les problématiques de l'écologie, du droit des animaux... etc, doivent désormais faire partie des questions faisant partie de la gouvernance. Ceux qui prétendent devenir gouvernants, doivent par conséquent, avoir une parfaite connaissance des questions élargies. Edgar Morin (1980, p. 425) appuie cette idée car dit-il : Nous avons atteint le stade suprême des moyens de transformation, asservissement et destruction de la vie, et la question de la responsabilité humaine à l'égard de la vie ne peut plus être parcellisée et disloquée. En même temps et corrélativement, la vie de l'humanité est en jeu dans son existence, sa qualité, sa finalité.

Le devoir d'exemplarité qu'exige l'éthocratie pour pallier aux insuffisances du contrat social classique ne s'accorde pas des promesses non tenues des gouvernants. Il insiste sur l'obligation éthique inscrite sur la durée, c'est en somme un engagement irrévocable envers le bien commun élargi.

- La souveraineté éthique : si le choix sémantique de notre proposition porte sur le pacte et non sur le contrat, c'est parce ce dernier est falsifiable, sujet à amendement en fonction de la puissance des lobbies, des jeux d'influence, des revendications conjecturelles ou même de la versatilité de la nature humaine. Ainsi, l'éthocratie, sans vouloir tomber dans l'aristocratie morale institue des normes éthiques non négociables. Le pluralisme moral dérive vers une négociation permanente des normes, rendant les principes politiques et les institutions fragiles face à l'évolution des mentalités ou aux pressions économiques. Ce principe démocratique de tolérance ainsi nommé contient pourtant un paradoxe : en débattant de tout, la chance de trouver la stabilité est très minime. Pour cela, l'éthocratie en tant que régime fondé l'éthique comme principe structurant ne saurait admettre le relativisme. Elle postule que certaines normes ne sont pas de l'ordre du débat circonstanciel, mais de l'institutionnalité absolue. Ces normes doivent être : - transcendantes aux rapports de force, c'est-à-dire qu'elles ne sauraient être renversées par la seule dynamique des intérêts ; - irréversibles dans leur inscription normative, afin de garantir une faiblesse qui pourrait avoir pour origine une progression historique dominée par les contingences politiques et économiques ; - universellement valables dans leur application, assurant ainsi que leur force normative ne varie pas selon les groupes sociaux, les époques et les rapports de pouvoir. Si l'éthocratie rentre dans une négociation permanente de ses fondements, elle se livre à une auto-destruction de l'exigence éthique. Le pacte d'avenir commun,

contrairement au contrat social ne se fonde plus sur la souveraineté populaire, mais sur une souveraineté éthique qui ne saurait être contestée par des décisions populaires contingentes. C'est pour cette raison que le peuple doit devenir un sujet de gouvernement éthique.

3.3. Le peuple comme sujet de gouvernement éthique

La démocratie populaire, est ainsi nommée parce que le pouvoir y appartiendrait au peuple, lequel n'est véritablement considéré qu'en période électorale, faisant de lui un « bétail électoral ». Le pacte d'avenir commun transcende cette vision réductrice et fait du peuple un acteur éthique permanent, dont la souveraineté repose sur une capacité à juger et à co-déterminer l'action politique, suivant les critères moraux définis par l'éthocratie. Il est donc qualifié pour choisir les citoyens qui se seront moralement distingués par une conduite éthique irréprochable, et qui en ont surtout fait un principe de vie. Le peuple ne saurait donc être un spectateur de la décision, il est intégré dans le processus de gouvernance participative. La préservation de l'avenir est donc sa préoccupation fondamentale et la finalité de son action. Bien plus, le peuple, en s'appropriant le bien-fondé d'une gouvernance éthique devient gardien de ses normes et de ses valeurs, en assurant la transmission de celles-ci aux générations futures. Il s'agit ainsi de fonder un socle sur lequel chaque sociétaire devient un acteur majeur à la fois de son destin et de celui des autres car plus que jamais, le pacte d'avenir commun défend l'idée d'une interconnectivité des hommes dans leur totalité, du vivant et de l'environnement.

Conclusion

Une gouvernance sans trahison peut sembler utopique tant que l'on feint d'ignorer que ce que l'on appelle réalisme politique est répréhensible. La raison semble avoir intégré l'idée que les pratiques immorales devraient substantiellement faire partie de la gestion à la fois des individus, des infrastructures et des sociétés. Rien n'est moins vrai, car le fondement d'une gouvernance vertueuse nécessite la réorientation d'une finalité politique centrée sur l'humain, et non plus sur l'intérêt égoïste du capitalisme triomphant. À ce titre, un pacte d'avenir commun en tant qu'il émane de la volonté à la fois des individus et des États de construire un nouveau pacte fondé sur la contrainte de l'exemplarité, pourrait être la solution à la mal gouvernance, assimilée ici à la trahison. Gouverner ne se limiterait plus seulement à maîtriser les outils techniques de gestion, mais impliquerait un amendement moral des gouvernants et des gouvernés, seul gage d'adéquation entre idéal et réalité.

Références bibliographiques

AGAMBEN, Giorgio (1997), *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Traduit de l’italien par Marilène Raiola, Paris, Seuil,

ARISTOTE (1965), *Éthique de Nicomaque*, Paris, Garnier-Frères,

ARISTOTE (2021), *La Politique*, Paris, L’Harmattan,

BADIE, Bertrand (2006), *L’Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris,

CICERON (1994), *La République*, Paris, Gallimard,

HOBBES, Thomas (1971), *Léviathan*, Paris, Sirey,

JONAS, Hans (1979), *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Trad de Jean Greisch, Paris, Editions du Cerf,

LOCKE, John (1967), *Le second traité du gouvernement civil*, Paris, Vrin,

LUCIONI, Jean (1958), *La pensée politique de Platon*, Paris, PUF,

MACHIAVEL, Nicholas (1952), *La République*, Œuvres complètes, Paris, Flammarion,

MBEMBE, Achille (2000), *De la postcolonie. Essai sur l’imagination politique dans l’Afrique contemporaine*, Paris, La Découverte,

MORIN, Edgar (1980), *La méthode. II. La vie de la vie*. Paris, Seuil,

PLATON (1950), *La République*, Œuvres complètes, Paris, Flammarion,

ROUSSEAU, Jean Jacques (1982), *Du contrat social*, Paris, Éditions sociales,

MONTESQUIEU (2021), *De l’esprit des lois*, Paris, L’Harmattan,

FOUCAULT, Michel (1976), *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard,

MENY, Yves et SUREL, Yves (2000), *Par le peuple, pour le peuple. Le populisme et les démocraties*, Paris, Fayard.

Articles

BIYOGHE, Pamphile et DAO, Adama (2024), « La problématique de la philosophie africaine » in Collection Recherche et Regards d’Afrique, Vol 3, N°7, avril,

GUITTARD Charles (2014), « le peuple dans la république romaine » in *Humanisme*, 305, Novembre,

TCHABOURE Aimé Gogue (2001), « Gouvernance en Afrique : état des lieux », in *Etudes et recherches économiques*, N° 67.,

Webographie

Gautier Timothée (2022), « Législation et éducation dans la politique d’Aristote », Thèse de Doctorat de philosophie, [Consulté le 15 mars 2025].